



LA MAYENNE
Le Département

MISSION ENVIRONNEMENT
ET AGRICULTURE

**Document interne
à ne pas diffuser**

RAPPORT ANNUEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2024

RAPPORT ANNUEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2024

Conformément à l'article L.2311-1 du Code général des collectivités territoriales, le rapport annuel de développement durable (RADD) est un document obligatoire pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants.

Le Département de la Mayenne présente ainsi son rapport pour l'année 2024, en amont du débat d'orientation budgétaire, afin d'informer l'Assemblée sur l'état des actions menées en matière de développement durable.

Riche d'informations, le rapport, présenté en annexe, permet ainsi de nourrir la réflexion et d'élargir le spectre d'analyse de l'action départementale. Il a vocation à évoluer au fil des ans pour toujours mieux répondre à ces attentes.

Le Président,



**RAPPORT ANNUEL
DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

**FAIRE DE LA MAYENNE UN TERRITOIRE
ENGAGÉ POUR LE CLIMAT, RESILIENT ET ATTRACTIF**

Année **2024**

lamayenne.fr





Le Conseil départemental de la Mayenne accorde une importance centrale au développement durable, en particulier face aux défis du changement climatique et de la perte de biodiversité. En Mayenne, les phénomènes de sécheresses et d'inondations sont bien réels. Par exemple, 2022 a été marquée par un déficit important de précipitations, et en juin 2024, la commune de Craon a subi des inondations. Les événements météorologiques extrêmes s'intensifient déjà, et la température mondiale pourrait augmenter de 1,5°C d'ici 2030 si des actions ambitieuses ne sont pas mises en place.

Conscient de ces enjeux, le Département adopte, depuis 2021, un « budget vert » pour évaluer l'impact environnemental de son action. Sur les trois dernières années, 140 millions d'euros de dépenses programmées ont été considérées comme favorables à l'environnement. En 2025, comme d'autres Départements, la Mayenne connaîtra de fortes contraintes budgétaires qui compliqueront les investissements nécessaires à la transition vers un territoire et une économie « bas carbone ». Il sera donc indispensable d'identifier collectivement de nouveaux moyens d'action.

*Parmi les initiatives concrètes déjà en cours, le Département participe au **financement de la rénovation énergétique des bâtiments publics**, soutient les **énergies renouvelables thermiques** et encourage l'**économie circulaire**. Depuis 2021, 12 km de pistes cyclables ont été créés chaque année pour favoriser la mobilité durable.*

*Dans le cadre de ses compétences sociales, le Département **lutte aussi contre la précarité énergétique** et en faveur de la **mobilité solidaire**. Chaque année, 500 ménages sont aidés à réduire leurs factures d'énergie et 700 personnes peuvent accéder à des véhicules dans le cadre d'une plateforme de mobilité solidaire.*

*La **gestion durable de l'eau** est également une priorité, avec des aides financières, des programmes de sensibilisation et un **Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)**. La **protection de la biodiversité**, trouve sa traduction opérationnelle au travers de la gestion des espaces naturels sensibles (ENS), et la politique bocagère permet la plantation de 100 km environ de haies chaque année.*

Le Département travaille également avec les chambres consulaires pour impliquer tous les acteurs, en particulier les industries locales et les agriculteurs dans la décarbonation du territoire.

Les collectivités locales sont également très engagées. De nombreuses intercommunalités développent des Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET), des initiatives pour promouvoir la mobilité durable, la rénovation et la transition énergétique, mettre en place des Projets Alimentaires Territoriaux et protéger la biodiversité ainsi que le bocage.

*En octobre dernier, le Département a organisé une **Journée du climat** à l'Espace Mayenne à Laval, qui a rassemblé près de 3 000 personnes. Cet événement s'inscrivait dans le cadre du **Mois du climat**, durant lequel plus de 100 animations ont permis de sensibiliser près de 3 500 autres Mayennais.*

*Face aux défis qui nous attendent, c'est ensemble, collectivités, citoyens, entreprises et associations, que nous réussirons. Nous avons la capacité de transformer la Mayenne pour en faire **un territoire « bas carbone », résilient et attractif**. Chaque geste compte, et c'est notre responsabilité de garantir un avenir meilleur à nos enfants. Je suis convaincu que la Mayenne sera à la hauteur de ces enjeux.*

Olivier RICHEFOU

Résumé exécutif

Le Département de la Mayenne mène de nombreuses actions en faveur du développement durable, avec l'ambition d'être le premier département « bas carbone » de France dès 2040. Ces actions reposent sur **une large mobilisation pour développer l'engagement du territoire**, des élus et des services départementaux, des collectivités, des acteurs locaux et de nos partenaires.

Des évolutions positives en cours

Au niveau national en 2023, les émissions de gaz à effet de serre (GES) ont baissé à un niveau supérieur aux années précédentes, atteignant quasiment le rythme nécessaire à l'atteinte des objectifs 2030.

En Mayenne, les chiffres de 2023 n'étant pas encore connus, on peut se référer aux chiffres de 2022. Les émissions ont baissé dans presque tous les secteurs mais à un rythme qui va devoir s'accélérer pour l'atteinte de nos objectifs.

Dans plusieurs domaines, des évolutions positives sont à constater : verdissement du parc automobile, développement des énergies renouvelables, hausse des chiffres du covoiturage, etc.

Réduire les impacts sur le climat de notre fonctionnement (interne)

Dans son fonctionnement, le Département met en place des actions lui permettant de réduire son impact environnemental. L'année 2024 est une année de continuité de certains programmes et projets qui ont intégré les enjeux environnementaux et climatiques :

- Le Projet des Agents du Département (PAD) et le Plan Départemental de Sobriété Energétique (PDSE), ont permis de réduire les consommations énergétiques sur les bâtiments, de promouvoir la sobriété numérique, d'encourager les mobilités durables, etc.
- Le Budget vert continue de mettre en lumière les dépenses favorables ou défavorables selon six objectifs environnementaux. Après trois ans de progression des dépenses favorables, celles-

ci ont légèrement baissé entre 2023 et 2024.

- De nouvelles actions de formation et de sensibilisation des agents ont été entreprises, telles que la fresque de la culture.

Suite au Bilan GES réalisé sur l'année 2019, les enjeux de décarbonation sont maintenant bien identifiés et compris. Une soixantaine d'actions ont été recensées et seront prochainement compilées dans un « plan de transition ». Celui-ci a été élaboré de façon transversale et viendra concrétiser l'ambition « bas carbone » du Département dans les prochains mois.

En parallèle de la réduction des émissions, la neutralité carbone ne peut être envisagée qu'en mobilisant des leviers de stockage du carbone. Une étude a démarré en 2024, permettant de quantifier les stocks et flux de carbone, et les leviers territoriaux pour augmenter ce stockage. Des concertations seront menées avec les partenaires dans les prochains mois sur ce sujet complexe.

Accompagner les territoires et les acteurs locaux pour réduire leurs impacts sur le climat (externe)

Le Département a poursuivi sa démarche de mobilisation, en complément de ses nombreux programmes sectoriels. Il a ainsi mené une diversité d'actions en faveur du développement durable dans le cadre de ses compétences :

- Aménagement de voies cyclables en bord de routes départementales.
- Portage d'une étude sur le développement de lignes de covoiturage.

- Soutien financier aux projets « bas carbone » des collectivités via les contrats de territoire.
- Appui aux territoires dans leurs politiques en faveur du bocage.
- Actions en matière de préservation de la ressource en eau.
- Soutien financier et accompagnement de projets de chaleur renouvelable.
- Soutien à l'économie circulaire et notamment au projet de matériauthèque.

etc.

Les principaux temps forts de l'année ont été le Mois et la Journée du Climat, et la troisième assemblée du Bocage.

Le Mois du Climat, de septembre à début octobre 2024, a vu plus de 3 500 mayennais participer à une centaine d'évènements sur tout le territoire. Le 6 octobre 2024, l'Espace Mayenne a accueilli la toute première Journée du Climat en Mayenne. Près de 3 000 visiteurs ont découvert le village des solutions, l'exposition La tournée du climat et de la biodiversité, des ateliers participatifs et des conférences, dont celle de François Gemenne, membre du GIEC et politologue.

La troisième Assemblée du Bocage s'est tenue en septembre 2024. Le Département et ses partenaires ont pu faire un bilan et échanger sur les actions menées en faveur du bocage. Véritable atout pour le stockage de carbone, contre l'érosion des sols et pour la biodiversité,

le bocage continue d'être une priorité pour le Département.

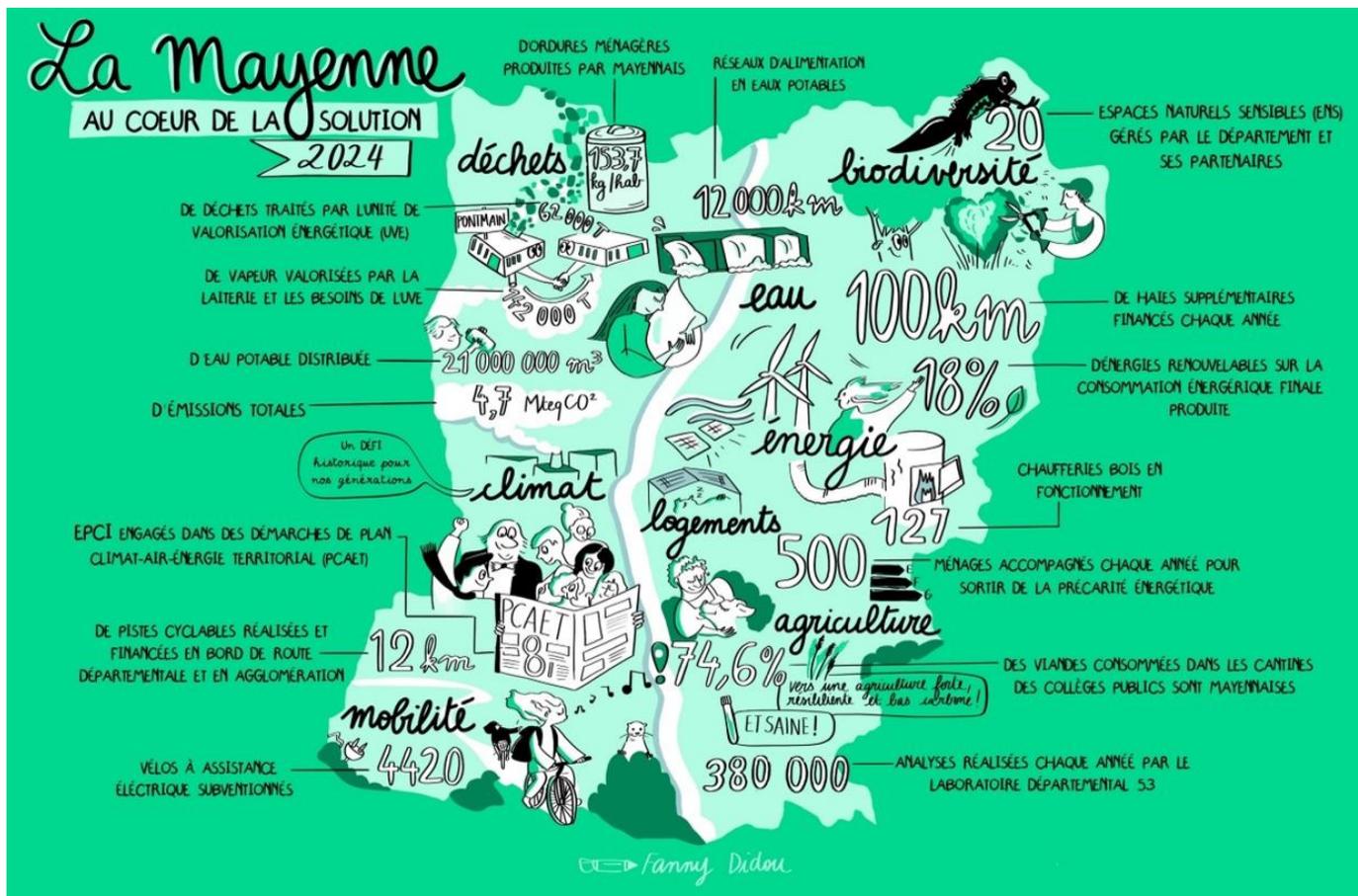
En parallèle, de nombreuses initiatives ont eu lieu en partenariat avec les chambres consulaires. Le tissu économique est fortement mobilisé en faveur de la décarbonation. Nous pouvons notamment citer l'organisation par la chambre d'agriculture d'un atelier « agriculture et climat » le 18 avril 2024.

Perspectives

Ces actions doivent être amplifiées au regard de l'ampleur des changements nécessaires. Il convient dans les prochaines années de maintenir et de consolider ce cap ambitieux dans une période de contraintes budgétaires pour les collectivités et d'incertitudes pour plusieurs secteurs économiques.

En interne, le Département devra finaliser sa stratégie au travers d'un plan de transition « bas carbone » et renforcer le suivi et le pilotage interne.

Pour le territoire et les acteurs, le Département souhaite continuer, avec les moyens dont il disposera, à être un accompagnateur et un facilitateur afin d'entretenir une dynamique de mobilisation positive. De nombreux acteurs se mobilisent déjà pour réduire leur impact environnemental et climatique : collectivités (Région, intercommunalités, communes), entreprises et leurs représentants, monde agricole, associations, citoyens...



Qu'est-ce qu'un Rapport annuel de développement durable ?

Le **rapport annuel de développement durable (RADD)** est un **document obligatoire** pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants qui sont alors tenues de le présenter à l'assemblée délibérante en amont du débat budgétaire.

Ce rapport présente la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation et à contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable. Ainsi, ce rapport présente un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des **activités internes de la collectivité** ainsi qu'un bilan des politiques publiques, des orientations et des **programmes mis en œuvre sur son territoire**.

La taxonomie verte définit une activité « durable » au travers de 6 objectifs environnementaux :

1. Atténuation du changement climatique (réduction des émissions).
2. Adaptation au changement climatique.
3. Protection de l'eau.
4. Transition à une économie circulaire.
5. Prévention de la pollution de l'environnement.
6. Protection de la biodiversité et des écosystèmes.

Le RADD permet de **mesurer l'évolution de la prise en compte du développement durable** dans les politiques publiques de la collectivité. Il apporte des **éléments d'information** et **d'interrogation**, pour **nourrir et faciliter la prise de décision** par les élus.

Table des matières

ÉDITO du Président	2
Résumé exécutif	4
Qu'est-ce qu'un Rapport annuel de développement durable ?	6
1- Contexte	
1.1 - Le changement climatique et ses conséquences en Mayenne	9
1.2 - La planification écologique nationale et sa territorialisation	10
2- La situation en matière de développement durable et d'engagement climatique en Mayenne	11
2.1 - Les principaux indicateurs du territoire.....	11
L'atténuation du changement climatique	11
L'adaptation aux conséquences du changement climatique	12
La mobilité	12
L'agriculture	12
L'industrie	13
La qualité de l'air.....	13
La biodiversité.....	13
La consommation d'espaces naturels.....	13
2.2 - Les collectivités mayennaises engagées pour le climat.....	13
3- L'action du Département en faveur du développement durable	15
3.1 - La mobilisation interne	15
La gouvernance interne	15
Le Bilan Gaz à Effet de Serre (GES) et un plan de transition en préparation	17
Le verdissement de la commande publique	18
Le Projet des AGENTS du Département (PAD).....	19
Le Plan Départemental de Sobriété Énergétique (PDSE).....	19
Transition environnementale dans les bâtiments départementaux.....	20
La sensibilisation et la formation des agents du Département	21
Favoriser les mobilités durables des agents et élus du Département	22
Développer des outils et usages numériques durables.....	22
Quelques chiffres-clés de l'action départementale	23

3.2 - La mobilisation des territoires et des acteurs locaux	24
Le Mois et la Journée du Climat en Mayenne	24
La mise en réseau des démarches territoriales de transition.....	30
Soutenir des projets “bas carbone” innovants	30
Les jeunes Mayennais s’engagent pour le climat	30
L’étude d’état des lieux des puits de carbone en Mayenne.....	30
Des activités vertueuses en support d’insertion, dans le cadre de l’action Territoire Zéro Chômeur de longue durée.....	31
L’approvisionnement durable et local de la restauration collective : inauguration de la Légumerie, chantier d’insertion	31
Des aménagements pour favoriser les mobilités durables.....	32
La lutte contre la précarité énergétique	34
Le développement de la chaleur renouvelable thermique	35
La gestion durable des déchets : soutien au développement de l’économie circulaire ...	35
Préserver la biodiversité et les espaces naturels.....	36
Favoriser la gestion durable de l’eau	36
Un partenariat avec la Chambre d’agriculture pour l’organisation d’un atelier « Agriculture et climat »	38
4 - Bilan intermédiaire de la démarche de mobilisation et perspective	39

1- Contexte

Le développement durable constitue un enjeu majeur pour nos sociétés, nécessitant des actions concertées de la part des élus, des acteurs économiques et des citoyens pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux changements d'ores-et-déjà en cours.

1.1 - Le changement climatique et ses conséquences en Mayenne

Le changement climatique correspond à une perturbation globale des équilibres climatiques. Il est principalement causé par l'augmentation des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, résultant des activités humaines telles que la combustion des énergies fossiles, l'utilisation d'engrais de synthèse et la production de gaz à effet de serre artificiels comme les gaz réfrigérants. Ces émissions entraînent une hausse des températures globales de notre planète. En France, l'année 2022 a été la plus chaude jamais enregistrée, avec une température moyenne de 14,5 °C, soit une hausse de 2,7 °C par rapport à la période 1961-1990.

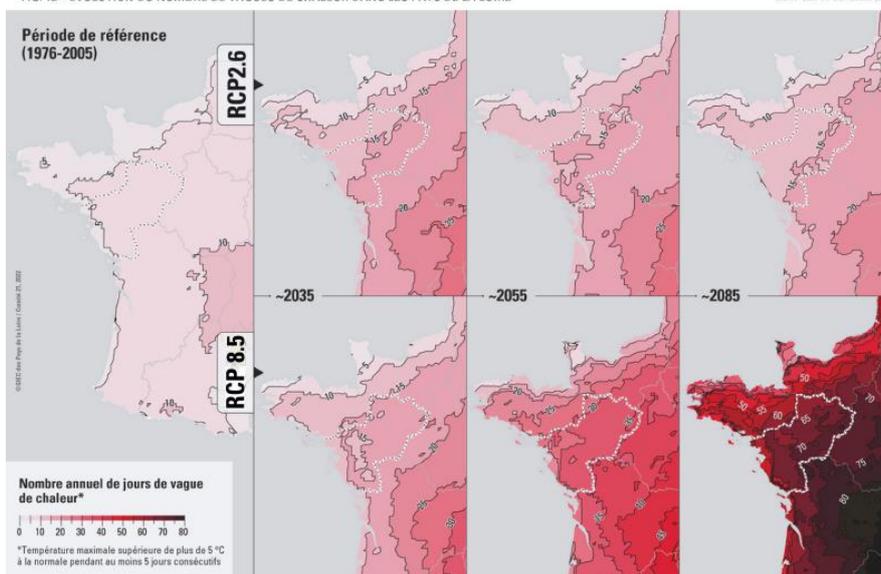
Les effets du changement climatique sont déjà perceptibles à travers le monde, notamment par des vagues de chaleur plus fréquentes et intenses, des sécheresses, des inondations, des cyclones, des ouragans et des incendies violents. L'augmentation des températures provoque la fonte des glaciers, entraînant notamment une hausse du niveau des océans. Les conséquences du changement climatique sont aussi de nature à créer ou aggraver des tensions géopolitiques autour de ressources stratégiques (eau, nourriture, énergie), générant conflits et migrations forcées.

Au niveau régional, le GIEC Régional Pays de la Loire a été créé et son secrétariat général est assuré par le Comité 21 Grand Ouest. Cette instance est maintenant soutenue par de nombreuses collectivités et, après avoir publié deux rapports, a constitué trois groupes de travail qui se réunissent actuellement sur l'eau, l'économie et la vulnérabilité des populations.

Dans son premier rapport, le GIEC Pays de la Loire souligne que le nombre de jours de vague de chaleur pourrait atteindre 18 à 27 jours supplémentaires d'ici trente ans en l'absence de mesures d'atténuation efficaces, voire 49 à 69 jours sur la période 2071-2100

FIG. 12 • ÉVOLUTION DU NOMBRE DE VAGUES DE CHALEUR DANS LES PAYS DE LA LOIRE

Source : Em COIEX ORIAS 2020



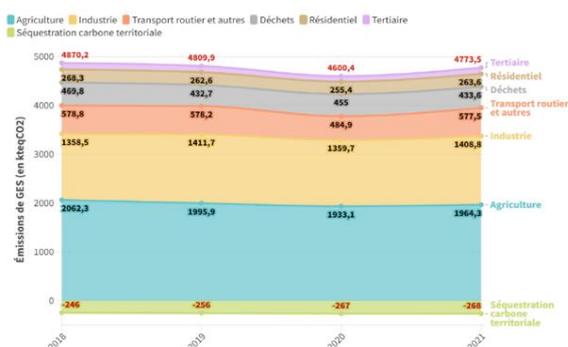
2- La situation en matière de développement durable et d'engagement climatique en Mayenne

2.1 - Les principaux indicateurs du territoire

Il existe de très nombreux indicateurs en matière de développement durable. L'observatoire régional de la transition écologique TEO permet de disposer d'un grand nombre de ces données. Notons dès maintenant que les données d'émissions de gaz à effet de serre pour 2022 sont connues uniquement depuis l'été 2024 et sont encore provisoires.

L'atténuation du changement climatique

L'évolution des émissions de GES



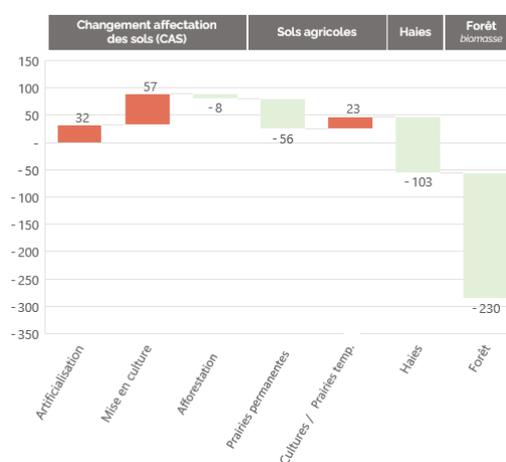
Évolution des émissions de GES 2018-2021 sur le département de la Mayenne, rapportées à la séquestration carbone du territoire

Entre 2019 et 2021, les émissions de gaz à effet de serre de la Mayenne ont légèrement baissé, tandis que la séquestration carbone annuelle a légèrement progressé. Les émissions de la plupart des secteurs (transports routiers, résidentiel) ont peu varié en trois ans. Les émissions industrielles ont légèrement progressé, tandis que les émissions liées aux déchets et à l'agriculture ont diminué.

La séquestration de carbone

Une étude conduite par le Département en 2024 a permis d'estimer les flux de séquestration de carbone en Mayenne. Ils ont été estimés à -0,285 MTCO2eq en 2022.

Ces flux sont répartis de la manière suivante :



Les haies et les forêts sont des leviers importants de séquestration de carbone pour les années à venir.

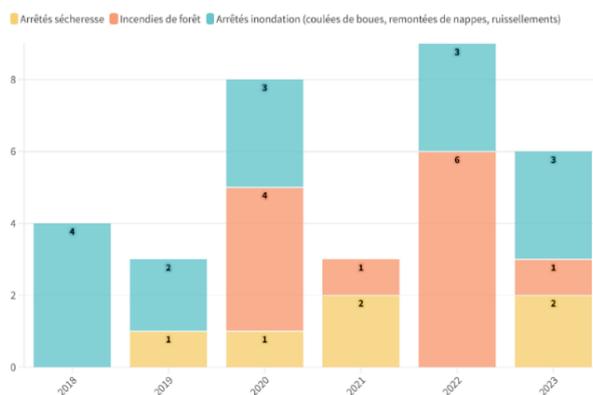
Consommations et productions énergétiques en Mayenne

D'après Territoire d'Énergie Mayenne (TEM), en 2023, 32 % de l'électricité consommée en Mayenne est produite localement par des énergies renouvelables.

L'éolien représente 22,2 % des consommations, le photovoltaïque et la cogénération environ 4 % chacun, et l'hydraulique environ 1 %. En outre, la consommation énergétique a baissé de 3 % entre 2022 et 2023.

L'adaptation aux conséquences du changement climatique

Le territoire est exposé à certains effets du changement climatique. On observe par exemple qu'en forêt de Mayenne, on dénombre ces dix dernières années **plus de 30 jours où la température dépasse le seuil des 25 °C**, alors qu'avant 1976, ce phénomène n'arrivait qu'une année sur trois ¹. L'augmentation des températures augmente la vulnérabilité du territoire aux incendies de forêts : aucun entre 2010 et 2019, 4 en 2020, 6 en 2022 et 1 en 2023.



Nombre d'aléas climatiques ayant touché le département de la Mayenne entre 2018 et 2023

D'autres aléas climatiques impactent tendanciellement la Mayenne de façon croissante.

En juin 2024, le Pays de Craon a notamment subi de très fortes pluies, provoquant des inondations.

La mobilité

Le transport routier représentait 12 % des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire mayennais en 2021. L'usage des mobilités douces et des transports en commun est en légère progression entre 2018

et 2021, mais **un peu moins de 9 trajets domicile-travail sur 10 sont toujours réalisés en voiture.**

L'agriculture

Chiffres-clés de l'agriculture

D'après la Chambre d'Agriculture ², la Mayenne compte plus de 4 600 exploitations en 2021. Leur nombre est en diminution, notamment pour les exploitations individuelles.

L'agriculture et l'agroalimentaire sont très présents sur le territoire. La Mayenne est le 4^e département français producteur de lait, 5^e producteur de porc et 3^e producteur de viande bovine. La filière agroalimentaire représente 28 % de l'emploi salarié industriel du territoire. L'industrie laitière est la plus importante en emplois.

Selon l'INSEE, le cheptel bovin en Mayenne représentait 540 milliers de bêtes fin 2022, et 369 milliers de porcs.

La filière bio en Mayenne

En Mayenne, la surface agricole utile (SAU) certifiée Agriculture biologique a progressé de 35,5% entre 2018 et 2023 en passant de 24 051 ha à 32 611 ha. Le nombre d'agriculteurs engagés dans le bio est passé de 421 à 557 sur cette même période. Malgré ce développement de la filière, la Mayenne est le département avec le moins de surface agricole utile (SAU) consacrée à l'agriculture biologique en Pays de la Loire. En 2023, 8,5% de la SAU est certifiée Agriculture biologique.

¹ https://bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr/sites/bretagne-paysdelaloire/files/2022-01/syn_meteo_pdl_partie_1.pdf

² https://rd-pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/National/FAL_commun/publications/Pays_de_la_Loire/2023/2023_I_agriculture_en_Mayenne_en_2021.pdf

L'industrie

Les activités industrielles, notamment la production de ciment et de chaux sont des activités importantes du territoire, mais elles sont également fortement émettrices.

Deux sites font partie des 50 sites les plus émetteurs de France. Les entreprises concernées ont donc élaboré un plan de transition pour décarboner leurs activités.

Plusieurs grandes entreprises, dont le siège social est situé en Mayenne, ont élaboré des stratégies climat. Parmi celles-ci, deux entreprises ont fait reconnaître leur stratégie climat par la Science Based Target Initiative (SBTi) : Séché éco industries et Lactalis.

Un vaste projet de captation et de transport du gaz, intitulé GoCO2, est en cours.

La qualité de l'air

Les émissions d'ammoniac (NH₃) sont particulièrement importantes en Mayenne, en raison de l'ampleur de l'activité agricole. Ces émissions ont baissé de 6,15 % entre 2018 et 2021.

En outre, les émissions des différents oxydes d'azote (NO_x) s'amenuisent durant cette même période avec une baisse de 9,19 %. Enfin, les émissions de particules dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres (PM₁₀) ont été réduites de 5,31% entre 2018

et 2021.

La biodiversité

Le département compte 58 sites classés Espaces Naturels Sensibles (ENS)³, dont 20 gérés par le Département et ses partenaires. Trois sites sont des Réserves Naturelles Régionales (RNR). Il y a également 7 sites classés Natura 2000.

Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sont nombreuses : 150 de type 1 (secteurs de grand intérêt biologique ou écologique), et 35 de type 2 (grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant de potentialités biologiques importantes).

La consommation d'espaces naturels

La tendance à l'artificialisation des ENAF apparaît légèrement à la baisse, passant de 246,2 ha d'artificialisation annuelle moyenne sur la période 2015-2018, à une artificialisation annuelle moyenne de 237,7 ha entre 2019 et 2022.

On peut noter que la Communauté de Communes des Coëvrons s'est engagée dans une démarche expérimentale avec un travail de concertation et de stratégie sur l'élaboration d'une trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

2.2 - Les collectivités mayennaises engagées pour le climat

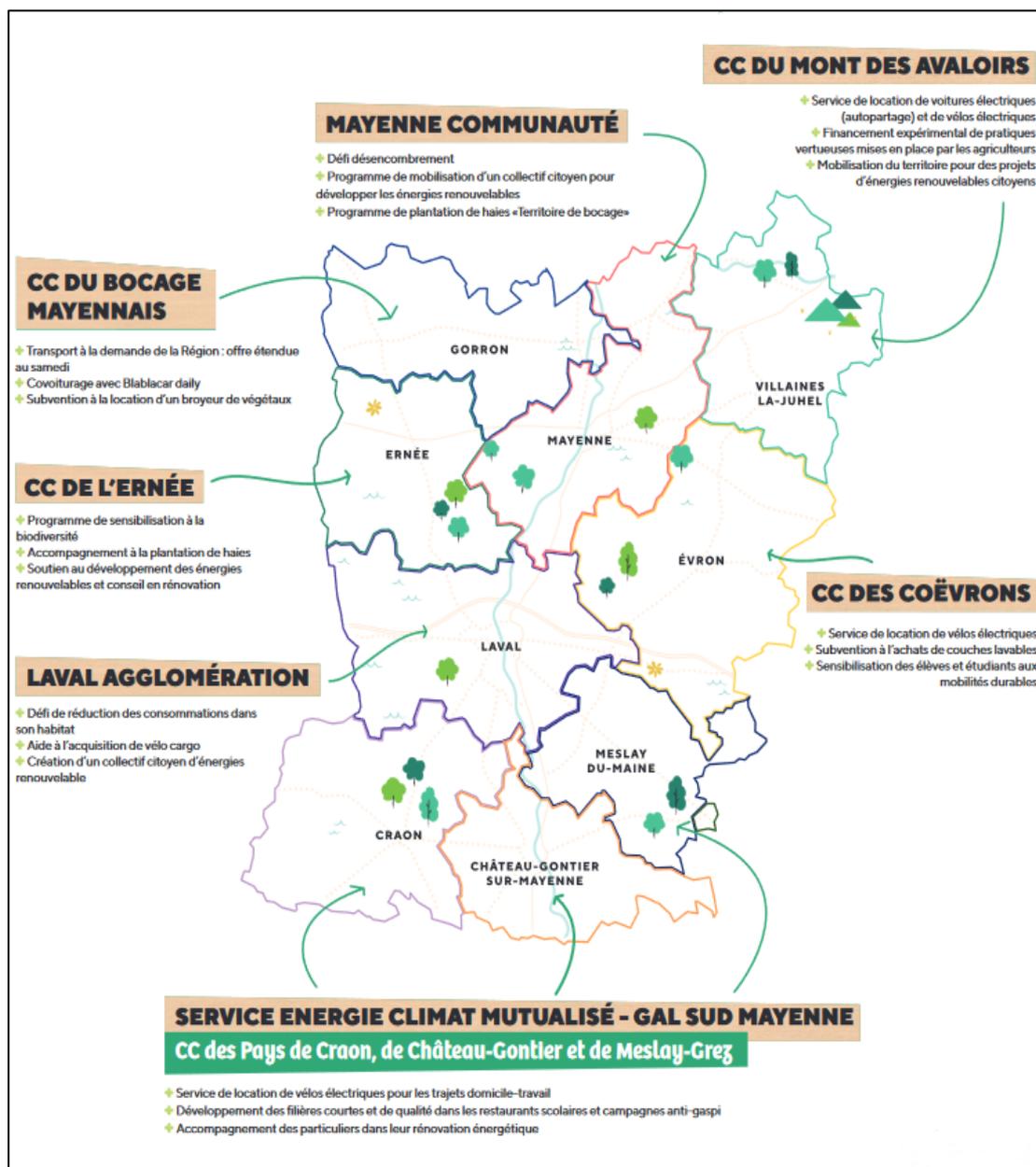
Les collectivités mayennaises s'engagent pour le climat. C'est notamment le cas des EPCI (communautés de communes et communauté d'agglomération), qui mettent en œuvre une multitude de programmes et d'actions en faveur de l'environnement :

³ <https://www.calameo.com/read/0020054840a04e458e5a>

^d

- 7 Plans Climat-Air-Energie Territoriaux (PCAET) sur 9 EPCI sont en cours, dont 4 approuvés et 3 en cours de réalisation.
- 1 SCOT-Air Energie Climat est en cours de lancement sur la CC du Pays de Château-Gontier.
- 4 Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) sont portés par les GAL Sud et Haute Mayenne, la CC des Coëvrons, Laval Agglomération.
- 9 Schémas directeurs des aménagements cyclables.
- 2 Schémas directeurs des Energies renouvelables approuvés ou quasi-approuvés sur Mayenne Communauté et la Communauté de Communes de l'Ernée.
- 1 Plan Directeur des Mobilités Simplifiés en cours sur Laval Agglo.

La carte ci-après fournit quelques exemples, non exhaustifs, des actions mises en place par les intercommunalités mayennaises.



Exemples d'actions en faveur de l'environnement des intercommunalités mayennaises

3- L'action du Département en faveur du développement durable

3.1 - La mobilisation interne

La gouvernance interne

La transition écologique est un sujet éminemment transversal et mobilise l'ensemble des services et des Commissions d'études thématiques du Conseil départemental.

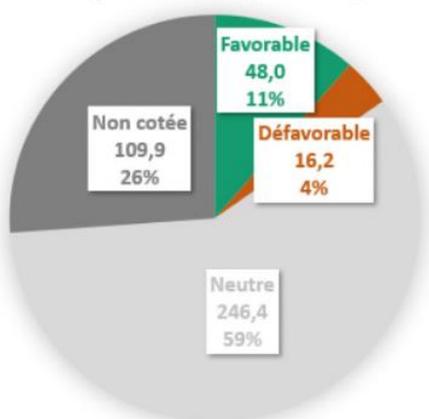
Par ailleurs, un Comité de pilotage, composé du Président et de plusieurs Présidents de Commission d'études, suit la démarche « bas carbone » et se réunit environ une fois par an. Cette démarche dispose également d'un comité technique réunissant plusieurs directions clés. Des interventions en Comité de direction sont organisées ponctuellement pour informer et renforcer la démarche.

En 2024, des ateliers ont permis d'identifier des pistes d'évolution de la gouvernance climatique au sein du Département. Ces pistes, qui nécessitent d'être approfondies, pourraient faciliter la prise en compte transversale de la transition et des enjeux « bas carbone », en complément du budget vert.



Le budget vert : intégration de critères environnementaux dans l'élaboration du budget

Dépenses totales (millions €)



Le budget vert est un outil qui permet de catégoriser l'impact des dépenses publiques au regard de leur impact sur le développement durable. Le budget principal et les budgets annexes sont analysés pour faire apparaître la part de dépenses favorables à l'environnement, défavorables, neutres ou non cotées.

Dans le cadre du budget primitif 2024, il a été estimé que 48 millions d'euros de dépenses étaient favorables (11 %), 16,2 millions d'euros de dépenses défavorables à l'environnement (4 %), 246,4 millions d'euros de dépenses neutres (59 %), et 109,9 millions d'euros de dépenses non cotées (26 %).

En 2024, le budget vert indiquait 22,1 Millions d’euros de dépenses favorables en fonctionnement et 25,9 Millions d’euros de dépenses favorables en investissement. Les graphiques ci-après détaillent la cotation des dépenses globales, de fonctionnement et d’investissement.

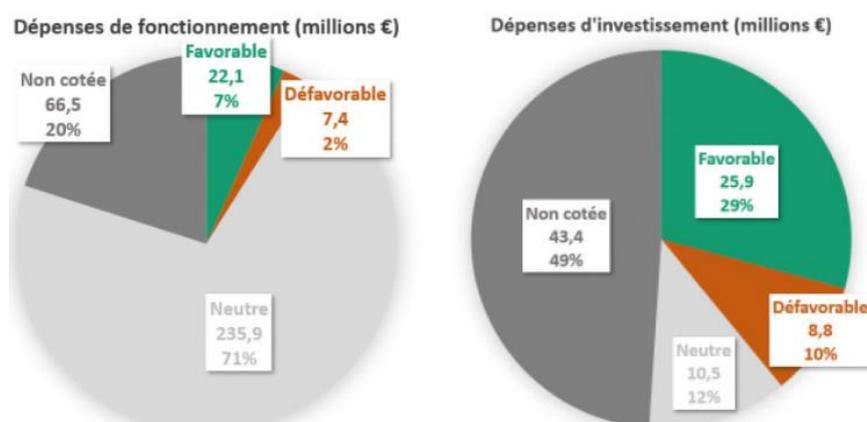
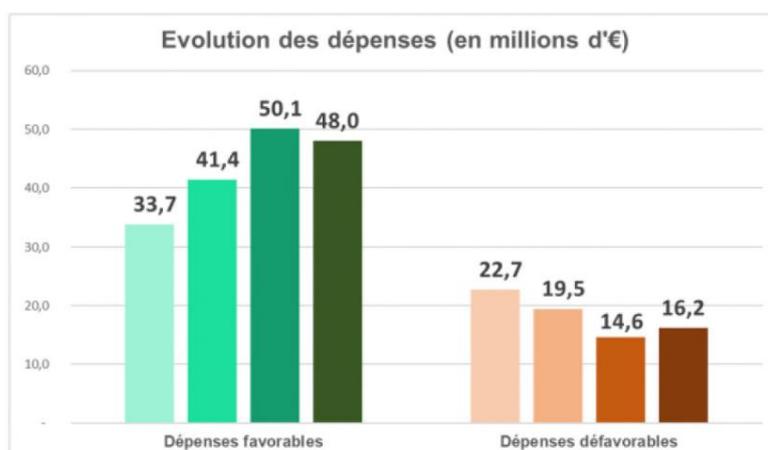


Figure 1 : Cotation des dépenses de fonctionnement et d’investissement. Source : budget vert 2024

Trois missions du Département représentent 86 % des dépenses favorables à l’environnement du Département : Environnement et Agriculture (26 %) et ses budgets annexes (20 %), Territoires (22 %), et Administration générale, finances et RH (20 %).

Les dépenses défavorables à l’environnement se répartissent entre les différentes missions. La part la plus importante correspond à la mission Administration générale, finances et RH (36 %), s’expliquant notamment par les dépenses énergétiques et les dépenses liées aux mobilités professionnelles. La mission Territoires représente 22 % des dépenses défavorables, majoritairement attribuables aux travaux neufs routiers.

En 2024, les dépenses favorables sont légèrement inférieures à celles de 2023, tout en restant supérieur à 2021 et 2022. Les dépenses défavorables repartent légèrement à la hausse par rapport à 2023, mais restent inférieures à celles de 2021 et 2022.



Evolution des dépenses. Source : budget vert 2024

À noter qu’à partir de 2025, obligation pour les collectivités de + de 3 500 habitants de faire l’exercice du budget vert, mais au moment du Compte administratif (CFU pour nous) et non du budget primitif.

Le Bilan Gaz à Effet de Serre (GES) et un plan de transition en préparation

Le Bilan GES de l'année de référence 2019

Le Département a réalisé un Bilan GES, dit BEGES, dans un objectif de suivi et d'exemplarité, et dans le cadre de ses obligations réglementaires sur une année de référence avant COVID, l'année 2019.

La méthodologie employée est définie par Décret. Le Département de la Mayenne a su anticiper des évolutions attendues, et le bilan 2019 correspond aux obligations entrées en vigueur en 2023. Par ailleurs, certaines hypothèses et incertitudes de calcul et de mesure subsistent, avec l'objectif de les réduire progressivement.

Le BEGES propose trois périmètres d'analyse différents :

- **Le premier périmètre**, le plus large, inclut l'utilisation des routes départementales. Les émissions liées à leur utilisation ont été estimées à 330 000 Tonnes de CO₂eq en 2019.
- **Le second périmètre** de calcul intègre les émissions liées à la fabrication de l'ensemble de notre patrimoine bâti, routier et informatique. Tous les achats et les constructions sont amortis sur des durées de vie allant de 3 à 50 ans, et entrent dans la catégorie des « immobilisations ». Ces émissions ont été estimées à partir des données disponibles à 49 000 tonnes de CO₂eq en 2019.
- **Les émissions du troisième périmètre** d'analyse, « hors immobilisation et hors usage des routes », ont été estimées à 79 000 tonnes de CO₂eq en 2019.

La répartition par poste de ces émissions est la suivante :

- Les consommations d'énergies des bâtiments ont émis, en 2019, 2 723 Tonnes de CO₂eq (la moitié environ pour les collèges). Ces émissions sont à 66.6 % dues à la consommation de gaz.
- L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Pontmain est également un poste important

d'émissions du Département de la Mayenne avec 26 654 Tonnes de CO₂eq en 2019. À noter que l'UVE permet d'éviter des émissions pour la laiterie SOFIVO voisine (environ 25 000 TeqCO₂/an évitées).

- Ensuite la « fabrication de nos achats » représentait 41 500 Tonnes de CO₂eq en 2019, et inclut à la fois des émissions induites par les projets soutenus via les aides financières du Département (estimées à l'aide de ratios monétaires) et les achats de biens matériels et alimentaires (dont les repas dans les cantines des collèges).
- Les émissions liées aux **déplacements de personnes représentent, en 2019, 4 016** Tonnes de CO₂eq avec les déplacements professionnels (16,5 % des émissions), les déplacements de visiteurs (sites touristiques, antennes solidarité) pour 25,5 % et les déplacements domicile-travail (58 % des émissions).

La séquestration de carbone dans les espaces naturels sensibles et les délaissés routiers n'a pas pu être évaluée sur cette édition du BEGES. Une étude spécifique permettant de diagnostiquer la situation et les scénarios d'évolution possibles sur ce sujet est en cours de réalisation.

Un BEGES annuel à partir de 2023

Afin de suivre, évaluer et piloter son action en matière de décarbonation, le Département a pris la décision d'élaborer un BEGES annuellement.

Le BEGES 2023 est en cours de consolidation à l'heure de l'élaboration du présent rapport. En matière d'émissions directes, les premiers résultats du BEGES 2023 indiquent :

- Une réduction de l'ordre de 20 % des émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements domicile-travail, qui pourrait s'expliquer par le développement du télétravail entre 2019 et 2023.
- Une stagnation des émissions liées aux déplacements professionnels.

- Une réduction des émissions liées aux consommations énergétiques des bâtiments entre 2019 et 2023, liée au plan de sobriété énergétique, à des rénovations et au raccordement à des réseaux de chaleurs.

Le travail d'élaboration du BEGES nécessite un investissement important de la part des services du Département. C'est le seul moyen d'instaurer une comptabilité carbone et un suivi dans le temps. De nombreuses entreprises, agriculteurs, citoyens, clubs sportifs, font eux aussi leur comptabilité carbone, et il est important d'être exemplaire.

Le Plan de Transition en cours de préparation

Les résultats du BEGES ont donné lieu à un travail collectif d'élaboration d'un Plan de Transition, qui en est la suite logique et réglementaire. Ce Plan de Transition doit définir des objectifs, moyens et actions mises en place pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, compatibles avec une trajectoire 1,5°C issue des accords de Paris.

D'après les premiers calculs d'une trajectoire théorique de décarbonation cohérente avec cette cible, il pourrait être nécessaire de réduire les émissions de gaz à effet de serre du Conseil départemental de :

-27% en 2030.

-45% en 2040.

Le Plan de Transition, s'appuyant sur la méthode du Net Zero Initiative, définit trois piliers pour atteindre la neutralité carbone :

- Réduire les émissions directes et indirectes des activités du Département.
- Aider les acteurs et habitants du territoire à réduire leurs émissions.
- Augmenter le stockage carbone.

Huit thématiques ont été identifiées pour ce plan, et pour chacun des leviers de réduction des émissions :

1. *Routes et infrastructures routières* : Réduire les émissions liées à la construction, à l'entretien et à l'utilisation des routes départementales.

2. *Gestion des déchets* : Améliorer l'efficacité énergétique de l'UVE, réduire les déchets et promouvoir l'économie circulaire.

3. *Aides financières et achats publics* : Réduire les émissions liées aux achats publics et conditionner les aides financières.

4. *Patrimoine bâti et énergétique* : Réduire les consommations énergétiques par la rénovation des bâtiments, la suppression des modes de chauffage les plus émissifs (fioul) et la poursuite du plan de sobriété énergétique.

5. *Mobilité* : Diminuer les émissions liées aux déplacements professionnels, aux visites des sites départementaux et aux trajets domicile-travail.

6. *Utilisation des technologies numériques* : Réduire les émissions liées aux acquisitions et aux usages.

7. *Stockage de carbone et adaptation au changement climatique* : Encourager le développement du stockage de carbone sur le patrimoine départemental et anticiper les évolutions du climat dans la gestion des ressources en eau.

8. *Suivi, gouvernance et communication* : Sensibiliser les agents, intégrer les enjeux climatiques dans leurs missions et adopter une gouvernance climatique.

Une soixantaine d'actions ont été proposées par les différentes directions. Toutes ces actions sont en cours de discussion au sein des services et devraient pouvoir être présentées aux élus en 2025.

Le verdissement de la commande publique

La direction des Affaires Juridiques travaille à la prise en compte systématique de la performance environnementale dans les marchés publics. Cette prise en compte se fait à la fois lors de la passation des marchés publics (critères de jugement des offres), et lors de leur exécution (spécifications techniques). Cela permet de réduire les impacts environnementaux (émissions de gaz à effet de

serre, consommation de ressources, pollutions...) des dépenses et projets du Département : travaux d'infrastructures ou de bâtiment, achat de véhicules utilitaires...

Le Département est en train d'élaborer un Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Économiquement Responsables (SPASER). Ce schéma vise à structurer et développer la commande publique responsable, afin d'améliorer l'impact environnemental et social du Département.

Le Projet des AGENTS du Département (PAD)

Le PAD est une démarche collaborative visant à construire des actions avec les équipes du Département, pour répondre à 4 ambitions :

- **Ambition 1** : Un Département responsable, qui agit pour le climat et l'environnement.
- **Ambition 2** : Un Département engagé dans l'accompagnement des usagers.
- **Ambition 3** : Un Département à l'écoute des agents et solidaire.
- **Ambition 4** : Un Département Dynamique et collaboratif dans son fonctionnement.

L'ambition 1 se décline en 3 orientations : l'exemplarité de tous dans la lutte contre le réchauffement climatique, l'intégration de l'enjeu environnemental et climatique dans la conception de toutes les politiques publiques et le passage à la sobriété numérique.

De nombreuses actions liées à l'ambition 1 du PAD ont été réalisées depuis son lancement, dont certaines sont présentées dans ce rapport : sensibilisation aux déplacements durables, fresque de la culture... On peut également citer :

- Le logo « Mayenne engagée pour le climat » permet d'identifier les projets vertueux des directions, et de les faire apparaître de façon groupée sur le site internet

- Les nouveaux « contrats de territoire » incluent des bonus liés à l'environnement pour les communes, et sont éco-conditionnés pour les EPCI.

La mise en œuvre du PAD s'appuie sur un réseau d'ambassadeurs, qui se réunissent régulièrement.

Le Plan Départemental de Sobriété Énergétique (PDSE)

Le PDSE a été adopté en 2022 dans le contexte de crise énergétique, et continue d'être mis en œuvre. Ses 53 actions portent sur :

- La mise en place d'écogestes.
- Le développement des mobilités durables (actives, covoiturage, véhicules électriques ou GNV) et l'évitement des déplacements superflus.
- La gestion du chauffage et le suivi énergétique du patrimoine.
- La sobriété numérique.

Par exemple, les consignes de chauffage des bâtiments ont été réduites à 19 degrés en semaine, et 18 degrés le vendredi. Ces consignes ont pu être adaptées sur certains sites pour répondre aux conditions de confort attendues.

Ce plan ne pourrait pas se concrétiser sans la mobilisation d'agents éco-motivés. Ces agents du Département, volontaires, accompagnent et mobilisent les équipes pour réduire ensemble les consommations d'énergie. Les deux premières années de mise en œuvre démontrent un impact notable sur les consommations énergétiques du département, lié à leur mobilisation.

La saison de chauffe 2022/2023 avait vu une réduction globale de 20 % de la consommation de gaz de ville et de 5 % de la consommation d'électricité par rapport à la saison précédente. En 2023/2024, les équipements de chauffe ont été mis en service plus tôt que l'année précédente, générant une augmentation des consommations. La consommation de gaz est globalement supérieure de 16 % par rapport à la saison précédente.

Malgré cette hausse, la consommation reste inférieure aux saisons précédant la mise en place du PDSE (2021/2022). On observe d'ailleurs une forte hétérogénéité de l'évolution de la consommation de gaz entre différents bâtiments du Département. Certains sites qui avaient fortement réduit leurs consommations lors de la saison précédente subissent un effet rebond potentiellement plus marqué.

Transition environnementale dans les bâtiments départementaux

Végétalisation des cours des collèges

Les actions de verdissement, de végétalisation et de gestion des eaux pluviales dans les collèges du Département se poursuivent. Par exemple, des arbres ont été plantés et les surfaces d'enrobés ont été réduites au collège Louis Launay à Landivy. Ces actions vont se poursuivre sur les autres collèges départementaux. La végétalisation des cours présente plusieurs avantages : réduire les îlots de chaleur, capturer du CO₂ dans les végétaux, faciliter l'infiltration des eaux pluviales dans les sols.

Opérations de transition énergétique de plusieurs collèges

Dans le cadre du PPI Collège (Plan Pluriannuel d'Investissement) , et en lien avec le Décret tertiaire et la démarche départementale « bas carbone », plusieurs projets sont en cours : restructuration du clos et couvert, changement d'énergie et d'isolation. La cible minimale est de réduire de 30% les consommations énergétiques de ces bâtiments tout en apportant le confort thermique nécessaire. Ces opérations contribueront aussi à la requalification du bâti et amèneront une nouvelle identité à ces collèges.

Pour le Collège Pierre Dubois à Laval, l'investissement est de l'ordre de 2,8 M€. Les travaux sont programmés courant 2025, pour une livraison fin 2026. Le Grand Champs à Gré en Bouère et Louis Launay à Landivy suivront le collège Pierre Dubois.

Projet d'acquisition d'un outil de pilotage des installations de chauffage

Afin d'optimiser la gestion de la température des bâtiments et de mieux anticiper les

dysfonctionnements, le Département souhaite s'équiper d'un outil de pilotage des installations thermiques, qui permettra à terme de gérer à distances l'ensemble de ses chaufferies, afin de modifier les réglages, par exemple, ou d'être alerté d'éventuels dysfonctionnements, pannes ou anomalies, et donc de gagner en réactivité. Ce projet traité conjointement avec la Direction de la Transformation et de l'Innovation (DTI) et la Direction du Développement Durable et des Mobilités (3DM) est actuellement en phase de choix d'un prestataire.

À terme, un pilotage précis des installations de chauffage permettra de limiter les consommations excessives, imprévues ou superflues, et de réduire les émissions afférentes.

Raccordement aux réseaux de chaleur urbains

Le Département poursuit les études ou actions de raccordement aux réseaux de chaleur urbains (bois énergie) au profit des bâtiments départementaux. À ce titre, les collèges Sévigné et Jules Ferry à Mayenne devraient être raccordés dans les mois à venir au réseau de la ville en cours de construction. Ce projet est réalisé de manière transversale par la direction des Bâtiments et la direction du Développement Durable et des Mobilités (3DM). Selon les sites, le retour sur investissement varie de quelques mois à 4 ou 5 ans.

Reconditionnement du Data Center

Une étude de maîtrise d'œuvre a été lancée, visant à reconditionner le Data Center et à diviser par 6 son niveau de consommation énergétique. Ces économies d'énergies seront permises notamment par l'installation de nouvelles baies informatiques, et par l'optimisation des équipements, mais aussi, en déplaçant les équipements dans des volumes plus réduits pour diminuer les besoins en climatisation et donc les émissions de gaz à effet de serre. Cette étude est conduite conjointement par la direction de la Transition et de l'Innovation et la direction des Bâtiments.

La sensibilisation et la formation des agents du Département

Fresque de la culture

Tous les agents de la direction du Patrimoine et de la Culture, ainsi que ceux de Mayenne Culture (soit 77 personnes), étaient invités le 29 janvier 2024 à participer à une Fresque de la culture, portant sur la transition écologique du secteur culturel.

Les ateliers, en petits groupes où tous les métiers étaient représentés, ont été animés par 5 *Shifters*, bons connaisseurs du champ culturel. Dans un premier temps, il s'est agi de bien prendre la mesure des limites planétaires comme de l'ampleur des enjeux. Puis, à partir de situations concrètes que vivent des programmeurs culturels, des médiateurs de musée ou des bibliothécaires, chacun a pu toucher du doigt les impacts carbone de ses choix. La dimension ludique n'empêchait pas le sérieux des participants, bien au contraire. La digitalisation des services culturels ou l'empreinte de nos mobilités ont souvent été au cœur d'échanges constructifs.

Au final, chacun s'est nourri pour la suite, et a pu prendre conscience du pouvoir d'action individuel et collectif. Avec une ambition partagée : faire de la Mayenne un département « bas carbone ».

Formation à la restauration bas carbone

À partir de fin 2023, la direction de l'Enseignement a organisé une formation sur la restauration collective « bas carbone » pour les chefs de cuisine du Département.

Les objectifs étaient de :

- comprendre la notion de « bas carbone » et les enjeux de durabilité.
- pouvoir répondre aux attentes des élèves et de leur famille qui sont de plus en plus sensibilisés aux enjeux de la restauration bas carbone.

Les participants ont appris à analyser les pratiques génératrices de gaz à effet de serre et à mettre en place un plan d'actions. Les agents formés ont ainsi découvert comment réduire l'impact carbone des repas : rééquilibrer les assiettes autour du végétal, utiliser des produits de saison, lutter

contre le gaspillage alimentaire, gérer les déchets, consommer l'énergie et l'eau de manière responsable, et éviter les produits transportés par avion.



Les 24 chefs de cuisine et 5 secrétaires généraux de collèges ont suivi trois sessions de formation.

La formation a permis de :

- donner des outils pour adapter les pratiques et développer des menus végétariens et « bas carbone ». L'outil de création des menus permet de suivre les indicateurs « carbone » des repas.
- d'inciter les chefs à rechercher constamment des produits locaux.
- d'aller au-delà des exigences réglementaires.

Une nouvelle formation « bas carbone » est envisagée d'ici un ou deux ans pour aller encore plus loin.

Au quotidien, les équipes continueront à sensibiliser les élèves et à développer des pratiques « bas carbone ».

L'alimentation représente 26% des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Les cuisines des collèges mayennais produisent 8500 repas par jour. Il est donc essentiel d'intégrer la restauration collective aux efforts de réduction des émissions du Département.

Favoriser les mobilités durables des agents et élus du Département

Défi mobilité en Pays de la Loire

MAYENNE
ENGAGÉE POUR LE CLIMAT

CHAQUE PAS COMPTE POUR LA PLANÈTE !

La mobilité durable désigne le fait d'utiliser des transports jugés moins nuisibles à l'environnement, qui rejettent moins d'émissions de gaz à effet de serre.

De nombreuses alternatives existent :

- La marche
- Le vélo
- Le covoiturage
- Les transport en commun
- La voiture électrique

AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL, LA MOBILITÉ EST UN DÉFI !

Dans le cadre du défi mobilité en Pays de la Loire nous nous sommes engagés deux années consécutives et nous avons économisés :

6,5 Tonnes de CO2 sur une période de 10 jours

Soit l'équivalent de 16 allers-retours complets entre Lille - Nîmes en voiture

Une diminution de 6% des CO2e des trajets domicile travail du conseil départemental de la Mayenne

- 269 Agents
- 1452 trajets
- 92 agents qui ont changé leurs pratiques de mobilité

LE PLUS DUR C'EST DE SE LANCER !

Le Département a participé au Défi mobilité Pays de La Loire qui vise à mobiliser les agents et élus de la collectivité autour de la mobilité durable, du 15 au 21 avril 2024.

Une campagne de communication interne a été mise en place, et 179 participants se sont inscrits, dont 67 pour la première fois. 697 trajets ont été comptabilisés, représentant 19 266 kilomètres. 43 agents ont changé leurs pratiques de mobilité au cours de cette semaine. Les directions les plus mobilisées et ayant le plus changé de pratiques, ainsi que les agents les plus volontaires ont été récompensés.

Ce dispositif permet de faire évoluer les modes de transport des agents et élus du Département. Si les résultats du Défi Mobilité étaient maintenus toute l'année, cela permettrait une réduction des émissions de 133 T d'équivalent CO3, supérieure à

l'objectif visé dans le Plan de Transition.

Forfait mobilité durable

Le forfait mobilité durable permet aux agents du Département de bénéficier d'une prise en charge de frais de déplacement domicile-travail, s'ils sont effectués en covoiturage, en vélo ou avec un engin de déplacement personnel motorisé non thermique (trottinette, mono-roues, gyropodes, hoverboard, ...) selon les montants suivants :

100 € pour une utilisation comprise entre 30 et 59 jours par an, 200 € pour une utilisation comprise entre 60 et 99 jours, 300 € pour une utilisation d'au moins 100 jours.

Le forfait mobilité durable comptait 158 bénéficiaires au titre de 2023, pour un montant global de 45 814.90 €. Ce dispositif est maintenu et inscrit au budget prévisionnel 2025.

Développer des outils et usages numériques durables

La direction de la Transformation et de l'Innovation a mené une action de modernisation de l'environnement de travail. Elle vise le développement des usages collaboratifs au sein du Département, avec comme objectif de réduire le stockage des données des utilisateurs. Pour répondre à cet objectif, un travail est prévu pour trier et réduire le stockage existant, développer de nos nouveaux usages visant l'unicité des documents et donc accentuer le partage collaboratif tant en interne qu'avec des partenaires extérieurs pour réduire la volumétrie des fichiers et des mails.

Cette politique d'usages collaboratives a été finalisée en 2024, pour un déploiement prévu en 2025 auprès de tous les services. Des indicateurs quantitatifs (volumétrie stockage ...) et qualitatifs (appropriation des usages ...) sont prévus. Cette action intègre la démarche Numérique responsable.



Quelques chiffres-clés de l'action départementale

Mobilités

Construction de

12 km de pistes cyclables par an

4420 vélos à assistance électrique

VAE (achetés par des Mayennais subventionnés par le Département en 2022-2023)

105 véhicules électriques et 3 véhicules GNV dans la flotte du Département

Sensibilisation et formation de agents

100 agents formés par MyCO

80 agents formés à la fresque du climat

30 agents formés à la fresque du numérique

60 agents formés à la fresque de la culture

92 agents ont changé leurs déplacements au cours du défi mobilité

Gestion de l'eau

L'été 2022, **2,4 millions de m³** d'eau déstockés dans la rivière Mayenne au barrage de Saint-Fraimbault-de-Prières pour assurer la sécurité de l'approvisionnement en eau potable des Mayennais en période de sécheresse

Bâtiment et énergie

Une consommation de gaz naturel

en baisse de - 7,6 %

Par rapport à 2020/2021 (corrigé du climat) pour la 4^{ème} année consécutive sur les sites équipés d'un compteur communicant

Gestion des déchets

22 000 tonnes de CO2eq évitées

Chaque année grâce à la combustion des déchets mayennais (poubelle grise) par l'Usine de Pontmain (UVE) qui produit de la chaleur pour l'usine voisine

Achats et aide financières

82 % de viande mayennaise

Dont 49 % achetés sous signe de qualité (SIQO) dans les cantines des collèges (année scolaire 2022-2023)

1,4 millions d'€ d'aides incluant un bonus bas carbone

Attribués en 2023-2024 dans le cadre des contrats de territoire pour financer les projets prioritaires des communes

Numérique

Une durée d'utilisation moyenne de **5 ans** des ordinateurs

230 ordinateurs

Réemployés en 2023 dans des familles de collégiens, pour des enfants confiés et pour des associations

3.2 - La mobilisation des territoires et des acteurs locaux

Le Mois et la Journée du Climat en Mayenne

Pour la toute première fois, le Conseil départemental a organisé une série d'événements et d'animations sur le thème du climat et de l'environnement, dans tout le département.

Le Mois du climat

Du 1^{er} septembre au 5 octobre 2024, les collectivités, associations, acteurs économiques et le Département se sont mobilisés pour proposer une offre variée d'animations en direction de tous les publics. Près d'une centaine d'activités différentes ont été organisées selon différents formats : spectacles, films, ateliers et jeux, conférences et expositions, promenades et visites...

Du côté de Chemazé à la ferme de l'Épervier, le samedi 22 septembre 2024, de nombreux visiteurs ont participé aux animations des *Rendez-vous du bocage*, organisées par le Pays de Château-Gontier. Etaient ainsi proposés des balades, des ateliers et un spectacle de la compagnie de la Chaise rouge. Petits et grands ont pu (re)découvrir la beauté du bocage et l'importance de son rôle pour lutter contre le changement climatique et protéger la biodiversité.



Photographies lors des Rendez-vous du bocage. Source : [Ouest France](#)



Autre exemple, un [Village éco-gourmand](#) s'est installé le 22 septembre 2024 au Bois de l'Huisserie à Laval, à l'initiative de Laval Agglo. De nombreux participants ont pu découvrir des solutions, des jeux et ateliers pour découvrir l'alimentation durable, locale et respectueuse de l'environnement.



Photos du village éco-gourmand. Source : Site internet de Laval Agglo



Ainsi, les amateurs d'art, de cinéma, de déambulation, de vélo ou de gastronomie ont pu profiter de ces événements et de la mobilisation des différents organisateurs. Ce Mois du Climat, souhaité, organisé et soutenu par le Département, traduit l'importance de sensibiliser la population, de permettre la compréhension des enjeux climatiques et de présenter des solutions concrètes, locales et enthousiasmantes pour lutter contre le changement climatique. D'après les premières estimations, **le Mois du climat a permis de mobiliser plus de 3 500 personnes.**



La Journée du climat du 6 octobre 2024



Point d'orgue et de clôture du Mois du climat, la Journée du Climat a attiré près de 3 000 visiteurs à l'Espace Mayenne.

Une quarantaine de partenaires (associations, entreprises, collectivités) étaient présents pour présenter des solutions concrètes ou des outils de compréhension du changement climatique et de ses effets.

Tout au long de la journée, les visiteurs mayennais ont déambulé et discuté dans l'**Espace Solutions**, à la rencontre des EPCI mayennais, d'associations comme Mayenne Nature Environnement ou Zéro Déchet en Mayenne, d'experts de l'alimentation durable, d'acteurs de la filière de la rénovation comme Echobat, et bien d'autres encore.



Photographies de la Journée du Climat : animations, ateliers et stands de l'Espace Solutions

La Journée a également été ponctuée de conférences instructives et inspirantes :

- **François Gemene**, politologue et membre du GIEC, est intervenu pour évoquer la « **mise en récit pour des territoires bas carbone** », et a pu échanger avec le public sur des sujets variés : risques pour la santé du changement climatique, croissance et décroissance, engagement des jeunes générations, solutions d'adaptation...
- Mathieu Witvoet, éco-aventurier, a **raconté son parcours, ses périples et ses défis**, qui visent à sensibiliser et faire découvrir des solutions à la pollution plastique, en passant d'une économie linéaire à une économie circulaire, en s'inspirant de la nature.

- Chiara Pellas, cofondatrice de Mollow, et Nicolas Vandenelsken, éco-aventurier, ont échangé devant et avec le public sur le **voyage et le sport bas carbone**, pour conjuguer plaisir, découverte, dépassement de soi et respect de la planète.

Une succession de **mini-conférences** a permis au public d'en apprendre davantage sur des sujets variés, allant de l'épargne verte à la rénovation avec des éco-matériaux, en passant par la réduction des impacts de son smartphone.

Plusieurs partenaires proposaient, au long de la journée, des ateliers de sensibilisation : **The Climate Workout**, pour renforcer ses connaissances sur le climat par le sport, **MyCO2**, pour calculer son empreinte carbone et les leviers pour la réduire, et l'*escape game* **Mission Climat**, pour tenter de trouver les bonnes décisions pour limiter à +2°C l'augmentation de la température terrestre en 2100.



Conférence de François Gemenne

Un espace de jeux en bois et de créativité a également fait la joie des enfants.

L'exposition « La tournée du Climat et de la Biodiversité » était présente, proposée par l'association Météo et Climat. Composée d'affichages interactifs et animée par des experts, l'exposition permet au plus novice des spectateurs de découvrir les causes et conséquences du changement climatique, et les pistes d'actions individuelles et collectives à notre disposition.

Les visiteurs ont pu profiter des jolis arbres de plastique, œuvres d'art de l'artiste Mayennais Jérôme Toq'R, réalisées avec l'aide des collégiens mayennais.

La Braderie des Jeux Olympiques, également présente à l'Espace Mayenne, a permis d'acquérir à prix réduits des accessoires et objets des JO (dans un esprit d'économie circulaire) et d'attirer à la Journée du Climat un public diversifié.

Le Conseil départemental est ravi d'avoir pu proposer au grand public une journée conviviale et inédite sur la thématique du climat, permettant de comprendre les causes et conséquences du changement climatique, et de rentrer chez soi avec de nombreuses pistes d'actions pour réduire son impact, tout en renforçant son bien-être.



Arbre en fleurs, Jérôme Toq'R

Un grand panneau de carton, installé à la sortie de l'espace Mayenne, a recueilli les retours et contributions des visiteurs. Leurs réponses témoignent d'une prise de conscience : « faire attention à acheter local », « Je vais devenir paysanne », ou encore « mon empreinte carbone : bien, mais peut mieux faire ! ».



L'Assemblée du Bocage et la politique bocagère du Département

La troisième Assemblée du Bocage

Le 12 septembre 2024, la troisième Assemblée du Bocage a réuni 77 participants à Laval pour faire le point sur les actions menées en faveur du bocage. Organisée pendant le Mois du climat, cette rencontre a mis en lumière le rôle crucial du bocage dans les stratégies locales de développement durable et a ouvert de nouvelles perspectives pour renforcer sa préservation.

Bilan d'étape : des initiatives et des résultats concrets

Au fil des échanges, ponctués de témoignages (Région Pays de la Loire, Fibois, Cerema, Lannion-Trégor Communauté, et la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire), de films et de débats, plusieurs points clés ont été abordés :

- **Plantation de haies** : 50 km de haies sont plantés chaque année grâce aux Projets Territoriaux Intégrés (PTI), en plus des 50 km plantés dans le cadre du dispositif d'aide individuelle.
- **Couverture territoriale** : Plus de 50 % du territoire départemental sont déjà couverts par les 4 premiers PTI (voir ci-après) mis en œuvre. Ce chiffre atteindra 80 % d'ici 2024 avec l'intégration de deux nouveaux projets portés par la Communauté de communes des Coëvrons et Mayenne Communauté.
- **Énergies renouvelables** : 17,7 GWh de chaleur renouvelable ont été installés en Mayenne entre 2021 et 2024, correspondant à 45 projets accompagnés pour une subvention globale de 1,8 million d'euros. Parmi ces projets, 30 chaudières bois ont été installées dont 9 chaudières bois déchiqueté, permettant de valoriser le bois issu de la gestion durable des haies. Actuellement, 65 chaudières bois déchiqueté sont en fonction en Mayenne.
- **Un levier pour le climat** : Véritable atout pour le stockage de carbone, le bocage est aussi un régulateur hydrique, un protecteur contre l'érosion des sols et un refuge pour la biodiversité. Une étude sur les puits de carbone est en cours pour apporter des éléments de prospective sur ce sujet complexe (potentiels, priorisation et scénarios).

Ces actions illustrent l'engagement fort de la Mayenne et de ses acteurs locaux pour une gestion durable du bocage, un maillage végétal qui offre de multiples services aux territoires : stockage de carbone, renforcement de la biodiversité, production d'énergie renouvelable et protection des sols. L'importance du bocage rend indispensable un travail collectif et coopératif, qui s'incarne notamment dans cette Assemblée du Bocage.



Photos réalisées lors de l'Assemblée du Bocage 2024

La politique bocagère du Département de la Mayenne : un modèle pionnier

Le Département de la Mayenne s'est imposé comme pionnier en matière de politique bocagère, en lançant en 2022 une démarche ambitieuse et innovante, en cohérence avec le projet « Ambition Mayenne 2030 » et sa stratégie « Bas carbone ».

Cette nouvelle politique se structure autour de deux grands axes :

1. Animation à l'échelle départementale
 - **Gouvernance** : L'Assemblée du Bocage, devenue un espace de concertation, fédère les acteurs locaux autour des enjeux de préservation et de valorisation du bocage. Une série d'ateliers thématiques a déjà permis de partager connaissances et bonnes pratiques.
 - **Observatoire du bocage** : Ce groupe de travail, en partenariat avec plusieurs acteurs locaux, est chargé d'élaborer des indicateurs pour suivre l'évolution du maillage bocager. Une étude sur les puits de carbone est aussi en préparation pour évaluer le potentiel de séquestration du carbone à long terme.
2. Boîte à outils « Bocage »
 - **Financement et accompagnement** : Le Département finance les projets individuels de plantation de haies, mais également les démarches collectives dans le cadre des Projets Territoriaux Intégrés (PTI). Ces derniers abordent le bocage sous un angle global, en lien avec le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) tout en soutenant l'installation de jeunes agriculteurs. Une quinzaine d'experts locaux échangent avec les porteurs de projet et les conseillent dans le cadre du Dispositif d'Ingénierie Territoriale Bocage (DIT).
 - **Valorisation des ressources** : La convention multipartite signée en juin 2023 entre le Département, la SCIC Mayenne Bois Énergie, la FD CUMA, le CIVAM AD, FIBOIS Pays de la Loire et la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire vise à développer les filières de valorisation du bois bocager, notamment pour l'énergie, le paillage, ou encore l'utilisation des haies comme source de fourrage.



Un enjeu stratégique pour l'agriculture et les énergies renouvelables

Le bocage représente un outil puissant pour renforcer la résilience des exploitations agricoles tout en réduisant leur empreinte carbone. La filière bois-énergie, en particulier, ouvre des perspectives économiques nouvelles. La plantation et l'entretien des haies permettent de produire du bois déchiqueté, utilisé dans des chaudières locales, contribuant ainsi à l'autonomie énergétique des territoires.

Grâce au Fonds Chaleur de l'ADEME et au soutien du Département, les chaudières à bois déchiqueté deviennent une solution clé pour valoriser ces ressources tout en soutenant la

transition énergétique. La Mayenne mise ainsi sur la complémentarité entre gestion des haies et développement énergétique. Plus de vingt agriculteurs bénéficieront d'un

accompagnement technique pour transformer cette ressource locale en source d'énergie durable.

Renforcer la résilience des territoires grâce au bocage

Le bocage constitue un rempart contre les aléas climatiques. Il permet de diversifier les pratiques agricoles, de réduire la vulnérabilité des exploitations et de favoriser l'autonomie énergétique des territoires. En plus de son rôle de régulateur écologique, il constitue une source de lien social, en fédérant les communautés locales autour de projets communs.

Le bocage, clé de l'avenir de la Mayenne

Avec sa politique pionnière en faveur du bocage, la Mayenne se positionne à la pointe des territoires engagés dans la lutte contre le changement climatique. En développant les filières de valorisation du bois, en soutenant les agriculteurs et en favorisant les plantations, le Département montre la voie pour un avenir durable et résilient. Le bocage mayennais, au cœur de cette dynamique, est plus que jamais un atout écologique, économique et social pour les générations futures.



Fresque dessinée par Fanny DIDOU à l'occasion de la troisième Assemblée du Bocage



La mise en réseau des démarches territoriales de transition

Le 20 février 2024, le Département a rassemblé les Vice-Présidents des EPCI chargés des Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux (PCAET) du territoire mayennais. Cette rencontre a permis d'échanger sur la participation de leurs collectivités au Mois et à la Journée du Climat, de discuter de leurs besoins en ingénierie « bas carbone » et d'envisager une communication commune.

Le Département souhaite en effet soutenir les politiques de transition des EPCI en leur proposant des expertises spécifiques sur ces enjeux.

Soutenir des projets “bas carbone” innovants

En 2022 et 2023, le Département a lancé deux Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) intitulés « Mayenne engagée pour le climat », finançant 25 projets exemplaires ou innovants pour un montant total de 1 790 000 €.

Parmi les initiatives soutenues figurent les projets des écoles primaires de Bourgneuf-la-Forêt et Vimartin-sur-Orthe, la transformation de l'ancienne gare de Mayenne Communauté en un lieu d'accueil pour les jeunes, ainsi que la construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle en paille pour la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier.

La plupart des travaux liés à ces projets sont en phase d'achèvement, ce qui permettra de tirer des enseignements précieux et de mettre en valeur ces réalisations à travers des actions de diffusion et de partage des connaissances.

Pour découvrir la carte des 25 projets soutenus, [cliquez ici](#).

Les jeunes Mayennais s'engagent pour le climat

Depuis 2022, le Département encourage les jeunes de 12 à 25 ans à s'engager pour le climat. Au sein du groupe des Jeunes Engagés pour le Climat, ils reçoivent une formation sur les enjeux « bas carbone », participent à la sélection des projets et deviennent des ambassadeurs de la

lutte contre le changement climatique, dans un esprit citoyen et convivial.

En 2024, cette dynamique de mobilisation s'est poursuivie. Par exemple, en juin, les Jeunes Engagés Mayennais ont pris part à un atelier "Voyage en 2030 glorieuses". À cette occasion, une vidéo a été réalisée par Environnement Magazine pour mettre en valeur cette initiative :



L'étude d'état des lieux des puits de carbone en Mayenne

Début 2024, le Département a lancé une étude afin d'affiner la connaissance sur les stocks et flux actuels du territoire, et identifier des leviers d'action.

Le stock de carbone en 2022 dans la végétation et les sols était de 146 millions de tonnes de CO₂eq, soit environ 30 années d'émissions du territoire. Ce stock se répartit principalement entre les cultures, les prairies permanentes, les forêts et les haies.

Les flux représentent les mouvements de carbone entre l'atmosphère et la biosphère. En 2022, ils ont été estimés à -285 milliers de tonnes de CO₂eq par an, soit environ 8 % des émissions du territoire.

Les haies et forêts sont les principaux leviers d'augmentation du stockage de carbone, en développant des pratiques agricoles stockantes et en limitant les changements d'usages des sols.

Les prochaines étapes de l'étude reposent sur l'élaboration de scénarios, qui seront mis en discussion avec les acteurs concernés.

Des activités vertueuses en support d'insertion, dans le cadre de l'action Territoire Zéro Chômeur de longue durée



L'initiative "Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée" permet de recruter en CDI, à temps choisi, des personnes éloignées de l'emploi au sein d'une entreprise à but d'emploi. En Mayenne, l'entreprise Valorisons53 mène diverses activités, notamment une offre de restauration dans un quartier dépourvu de services et un service de conciergerie pour les entreprises dans un quartier prioritaire, qui comprend le nettoyage de voitures, le recyclage de menuiseries et la gestion des composteurs.

À la mi-juillet 2024, 24 personnes éloignées de l'emploi avaient déjà été recrutées. Le Département soutient cette initiative avec un financement de 89 041 € en 2023 et 191 517 € en 2024 pour le fonctionnement, ainsi que des subventions pour l'achat de matériel de cuisine (38 000 €) et d'un camion pour le nettoyage de voitures (28 000 €).

L'objectif est d'élargir les activités de Valorisons53 en développant notamment le recyclage des menuiseries, l'introduction de la couture et le recyclage des tissus industriels. Le projet de recyclage des menuiseries, soutenu par une subvention de l'ADEME pour l'achat d'une nouvelle machine, se distingue par son approche innovante, car il permet de recycler non seulement le verre, mais aussi le bois, pour fabriquer des meubles et objets.

Parallèlement, le restaurant s'efforce de s'approvisionner en circuits courts pour environ 50 % de ses produits, favorisant ainsi une

alimentation locale et durable. La gestion des composteurs répond aux exigences de tri des déchets alimentaires.

Les autres activités de Valorisons53 incluent un service de nettoyage de voitures utilisant des produits non polluants et une technique sans eau.

L'approvisionnement durable et local de la restauration collective : inauguration de la Légumerie, chantier d'insertion

Les nouveaux locaux de la Légumerie 53 ont été inaugurés le vendredi 14 juin 2024 à Changé. Ce chantier d'insertion livre depuis 2015 des légumes prêts à cuire pour la confection de repas servis dans la restauration collective (cantines scolaires, cuisines centrales et maisons de retraite).

Achetés essentiellement aux producteurs locaux, les légumes sont lavés, épluchés, parfois découpés puis conditionnés avant d'être distribués (par l'entreprise d'insertion M@Yon court). La moitié des références de M@Yon sont labellisées Bio. L'approvisionnement de la restauration collective en légumes bio et/ou locaux permet de limiter les émissions de gaz à effet de serre liées aux transports et réduit l'impact environnemental sur les sols et la biodiversité.

65 clients réguliers environ, répartis sur le territoire, sont régulièrement livrés. Au total, environ 175 tonnes de légumes sont traitées annuellement.

Le Département finance 12 ETP au sein de ce chantier, ce qui représente un budget de 51 205 € et est intervenu à hauteur de 50 000 € pour accompagner le déménagement de cet outil, en permettant la réalisation de travaux et l'acquisition de matériel.

L'installation dans de nouveaux locaux permet d'optimiser les ressources (toutes les activités sont sur ce même lieu) et de sécuriser les règles d'hygiène propres à l'alimentaire.

Des aménagements pour favoriser les mobilités durables

Aménagement de la voie verte Bonchamp – ZI Bonchamp

Le secteur des transports a un impact significatif sur la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. Dans un contexte de sensibilisation environnementale, de préservation de la santé publique et d'amélioration de la qualité de vie, les modes actifs tels que la marche et le vélo se présentent comme des solutions de mobilité durable et accessibles.

L'objectif d'une voie verte n'est pas d'interdire l'usage de la voiture, mais de limiter son utilisation là où elle n'est pas indispensable, en privilégiant des alternatives douces. Le Conseil départemental, dans le cadre de son schéma des mobilités durables lancé en mai 2021, s'est engagé à promouvoir les transports doux et les mobilités bas carbone, avec un accompagnement de proximité auprès des collectivités.

Pour l'aménagement des pistes cyclables, la priorité est donnée à la réduction des émissions de gaz à effet de serre pendant les travaux, en utilisant des matériaux recyclés (comme les matériaux concassés pour la fondation et les agrégats d'enrobés pour la couche de roulement), ainsi que des enrobés tièdes. Ces matériaux, déjà employés en 2023 pour une voie provisoire lors de la construction du giratoire Octroi, consomment moins d'énergie que les enrobés chauds traditionnels et émettent moins de COV et de fumées.

Les enrobés tièdes sont conçus pour être plus durables et résistants aux conditions climatiques, prolongeant la durée de vie des voies et réduisant les besoins de réparations. Leur utilisation présente plusieurs avantages : réduction des émissions de gaz à effet de serre, meilleure adhérence et confort pour les usagers, et gestion optimisée des eaux pluviales grâce à une plus grande perméabilité. Le coût moyen de création d'une piste cyclable s'élève à 190 000 € par kilomètre.

Aménagement d'un parking covoiturage dédié au covoiturage au niveau de l'échangeur de Villiers-Charlemagne



En août 2023, la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez a annoncé la création d'un parking de covoiturage près de l'échangeur RD 962 / RD 20 / RD4. Ce projet inclut un arrêt pour les transports en commun et une future voie douce reliant la communauté Emmaüs à Villiers-Charlemagne, visant à promouvoir des solutions de mobilité écologique tout en répondant aux enjeux économiques et sociaux. Le parking comprendra 19 places, avec un budget total de 100 000 €. Le choix de matériaux écologiques, tels que l'enrobé tiède, vise à limiter les émissions de gaz à effet de serre et à garantir une gestion durable des eaux pluviales grâce à sa perméabilité.

L'emplacement est crucial pour le succès d'un parking de covoiturage, et les retours d'expérience soulignent l'importance de le situer près des grands axes routiers afin de maximiser son utilisation.

Pour accompagner ce projet, le service régional de transports ALEOP a ajusté son offre entre Laval et Château-Gontier-sur-Mayenne, ajoutant un arrêt à proximité du futur parking. Ce type d'infrastructure incite les conducteurs et passagers à partager leurs trajets, contribuant ainsi à fluidifier le trafic, réduire les coûts individuels et diminuer les émissions de CO2.

À court terme, une voie douce reliera le parking à Villiers-Charlemagne et à la communauté Emmaüs, facilitant l'intégration du covoiturage, de la mobilité douce et des transports en commun pour les trajets courts.

Le projet prévoit aussi l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques et d'un espace sécurisé pour vélos, afin d'encourager les

habitants à utiliser le vélo pour rejoindre le parking ou l'arrêt ALEOP, réduisant ainsi le recours à la voiture individuelle.

En favorisant le covoiturage, l'usage du vélo, des véhicules électriques et les transports en commun, le projet contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements, tout en optimisant la durabilité des aménagements.

Etude d'opportunité sur les lignes et aires de covoiturage

Dans le cadre du premier Schéma Départemental des Mobilités Durables (SDMD), une étude a été lancée pour évaluer l'opportunité de déployer des lignes de covoiturage en Mayenne. L'objectif est de déterminer le potentiel de covoiturage sur le territoire et d'étudier la faisabilité de cinq lignes, avec leurs arrêts.

Le financement de l'étude est réparti entre le Département (35 %), le Conseil régional (15 %) et le Fonds vert (50 %). Les intercommunalités mayennaises ont été sollicitées pour participer à la réflexion, et plusieurs d'entre elles ont exprimé leur intérêt à poursuivre l'étude.

Les lignes de covoiturage consisteraient en des itinéraires définis avec des arrêts identifiés, afin de réduire les contraintes pour les conducteurs et les passagers. Ce système pourrait offrir une alternative aux transports en commun dans les zones peu densément peuplées, ou bien compléter l'offre existante. En augmentant le taux d'occupation moyen des véhicules, le covoiturage permettrait de diminuer le nombre de voitures sur la route, contribuant ainsi à la réduction des émissions et de la pollution liées aux transports.

Le soutien à la mobilité électrique pour les services d'aide à domicile



Pour permettre aux services d'aide et d'accompagnement à domicile de répondre aux besoins des usagers et de réaliser pleinement les plans d'aide APA (allocation personnalisée d'autonomie) et PCH (prestation de compensation du handicap), il est nécessaire d'augmenter le nombre d'aides à domicile, aujourd'hui et dans les années à venir. Face aux difficultés de recrutement dans ce secteur, l'aide à la mobilité apparaît comme une solution concrète pour améliorer l'attractivité du métier, les conditions de travail et le pouvoir d'achat des salariés.

Dans cette optique, le Département soutient les services d'aide à domicile en finançant la location d'une flotte de véhicules électriques. Ce dispositif couvre 50 % du coût de la location, incluant les accessoires tels que l'entretien, l'assurance et la gestion de flotte, avec une limite de 200 € TTC par mois et par véhicule, pour toute la durée de la location longue durée. Cette aide concerne uniquement les véhicules électriques, qu'ils nécessitent ou non un permis de conduire, afin de favoriser une mobilité décarbonée pour les professionnels.

Le Département a alloué un budget annuel de 1 million d'euros, soit 5 millions d'euros sur la durée du programme. À ce jour, trois services d'aide à domicile en ont déjà bénéficié, ce qui a permis de financer 94 véhicules pour un montant total de 664 128 € sur trois ans.

La lutte contre la précarité énergétique

Depuis 2017, le Département de la Mayenne a déployé un dispositif innovant pour lutter contre la précarité énergétique, offrant un accompagnement complet aux ménages en difficulté, qu'ils soient propriétaires ou locataires. Ce dispositif couvre toutes les étapes, de l'identification des ménages en situation de précarité à la réalisation de travaux de rénovation, en passant par des mesures de sensibilisation et des aides financières adaptées.

Le dispositif s'articule autour de plusieurs actions :

Accompagnement initial et écogestes : Le Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME) aide les ménages à adopter des écogestes pour réduire leur consommation énergétique.

Petits travaux d'amélioration : Le Fonds Social d'Aide aux Travaux de Maîtrise de l'Énergie (FSATME), en partenariat avec la Fédération Française du Bâtiment (FFB), la CAPEB et Envie, finance de petites interventions pour améliorer l'efficacité énergétique.

Rénovations globales : Pour des travaux plus conséquents, l'association SOLIHA intervient dans le cadre du programme "Territoire Zéro Exclusion Énergétique" (TZEE). Le financement est soutenu par des aides départementales et un dispositif de caisse d'avance en partenariat avec le Crédit Mutuel.

Pour compléter ce dispositif, les Compagnons Bâtisseurs interviennent avec un Bricobus pour des dépannages pédagogiques, l'accompagnement des locataires du parc privé, la médiation entre locataires et propriétaires, et l'auto-réhabilitation des logements.

Ces actions s'appuient sur un réseau de partenaires diversifiés, incluant travailleurs sociaux, artisans, banques et associations, permettant à la Mayenne de se distinguer au niveau national en matière de lutte contre la précarité énergétique.

Les résultats sont probants :

- **2 700 ménages** ont été accompagnés dans l'adoption d'écogestes.
- **150 ménages** ont bénéficié d'un soutien

pour envisager des travaux de rénovation.

- **18 projets de rénovation** ont été réalisés, dont **11 rénovations globales** cofinancées par le Département, avec un gain énergétique moyen de **66 %**.

Le Département figure parmi les **15 lauréats du programme CEE "Territoire Zéro Exclusion Énergétique"**, visant à intensifier l'accompagnement vers des rénovations performantes, avec l'objectif de soutenir **30 projets de rénovation par an**. Le programme SLIME+ sera prolongé jusqu'en 2025.

Le **20 septembre 2024**, la signature d'une convention triennale avec le collectif STOP Exclusion Énergétique a marqué une étape clé dans la démarche départementale.



Le dispositif traite plusieurs problématiques :

Réduction des "passoires thermiques" (logements classés F ou G), qui représentent plus de **17 000 logements** en Mayenne.

Lutte contre la précarité énergétique, en offrant des solutions à un public qui a rarement accès aux dispositifs d'accompagnement et pour qui le reste à charge des travaux demeure un frein.

Création d'emplois locaux grâce à la collaboration avec la FFB, la CAPEB, Envie, et les Compagnons Bâtisseurs et économie circulaire, avec l'utilisation de matériaux recyclés à faible impact environnemental.

Transition "bas carbone", soutenue par une démarche intégrée et concrète.



Le développement de la chaleur renouvelable thermique

En avril 2021, le Département et l'ADEME ont signé un deuxième Contrat de Chaleur Renouvelable Thermique (CCRT), visant à déployer 10 GWh d'énergie renouvelable sur trois ans auprès de 45 porteurs de projets publics et privés, pour contribuer à la transition « bas carbone ». Les objectifs ont été largement dépassés : 45 projets ont été financés, comprenant 33 chaudières à bois et réseaux de chaleur, ainsi que 12 installations géothermiques ou solaires thermiques, totalisant 17,7 GWh d'énergie renouvelable, remplaçant ainsi des énergies fossiles.

Ces projets ont bénéficié d'un soutien de près de 2 millions d'euros via le fonds chaleur, géré par le Conseil Départemental pour le compte de l'ADEME.

Fort du succès de ce deuxième contrat, l'ADEME a proposé au Département de signer un troisième CCRT avec des objectifs encore plus ambitieux : d'ici quatre ans, il s'agira d'accompagner l'installation de 15 GWh d'énergie renouvelable thermique.

Cette initiative est un élément clé de la stratégie " bas carbone " du Département, car elle permet de remplacer les systèmes de chauffage à base d'énergies fossiles, comme le fioul, par des solutions plus respectueuses de l'environnement.

La gestion durable des déchets : soutien au développement de l'économie circulaire

Expérimentation May'Récup

Dans le cadre de ses compétences en "traitement des déchets" et de la transition écologique, le Département a lancé le projet May'Récup, une matériauthèque expérimentale visant à collecter et vendre à prix réduit des matériaux de construction en bon état. Ce projet contribue à réduire les déchets envoyés en décharge, favorise l'insertion professionnelle, et facilite la rénovation des bâtiments.

L'expérimentation, coordonnée par l'association APESS 53 en 2023, a connu un succès notable avec plus de 20 tonnes de matériaux détournés de l'enfouissement en seulement quatre mois.

Encouragé par ces résultats, le Conseil Départemental a décidé de poursuivre cette initiative en 2024 en lançant une étude visant à coordonner les acteurs du réemploi de matériaux de construction à l'échelle départementale et structurer une véritable filière en Mayenne.



Plusieurs ateliers ont déjà eu lieu avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS), les professionnels du bâtiment, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et les bailleurs sociaux, afin de définir les actions à venir. La consolidation des données sur les gisements disponibles est en cours pour mieux orienter le développement de cette filière.

L'action du Département en faveur de l'économie circulaire

Le Département est engagé sur plusieurs fronts pour promouvoir l'économie circulaire :

- Il soutient la structuration de la filière de gestion des biodéchets en Mayenne.
- Il accompagne le déploiement de la filière de Responsabilité Élargie du Producteur (REP) pour les Produits et Matériaux de Construction et du Bâtiment, ainsi que le développement de points de collecte.
- Il organise des journées thématiques avec les équipes des EPCI, favorisant les échanges d'expériences, le partage de connaissances, et l'information.

Ces initiatives s'inscrivent dans une démarche globale visant à encourager la réutilisation des ressources et à réduire l'impact environnemental des activités humaines.

Préserver la biodiversité et les espaces naturels

Mesures compensatoires environnementales dans le cadre de l'aménagement

Dans le cadre de l'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental (AFAFE) lié au contournement routier de Cossé-le-Vivien, une espèce d'insecte protégée au niveau national et européen, le grand capricorne, a été impactée par les travaux. Des mesures compensatoires environnementales ont donc été prises pour préserver au maximum les populations présentes. Ainsi, 22 grumes abritant des larves de ces insectes xylophages ont été déplacées.

Un bureau d'études environnementales a été missionné pour évaluer l'efficacité de cette mesure sur une période de 4 ans, en réalisant trois visites annuelles de terrain pour rechercher la présence de nouvelles galeries de sortie de larves, de sciure récente et de galeries non marquées. Chaque nouvelle galerie est photographiée et marquée d'une bombe de peinture, en utilisant une couleur différente chaque année pour les dater. Par ailleurs, des recherches sont également effectuées sur les arbres de la haie hôte (présence de sciure) sans marquage, mais avec photographie.

Ce suivi permettra d'apprécier la dissémination et la pérennisation de la population déplacée.



Maintien de deux ENS dans la Réserve Naturelle Régionale du Mont des Avaloirs

Le Département a acquis 59 hectares sur les deux Espaces Naturels Sensibles (ENS) Corniche de Pail et Massif de Multonne, dont 45 hectares

appartiennent à la Réserve Naturelle Régionale Mont des Avaloirs. Il appartient au propriétaire d'une parcelle de s'engager dans le statut de RNR. Le Département a souhaité maintenir cet engagement, en raison de la multitude d'espèces protégées y vivant et des investissements précédents. Le Département souhaite s'inscrire comme un acteur moteur de la protection de la biodiversité en Mayenne.

Favoriser la gestion durable de l'eau

Sensibilisation à la gestion durable des eaux pluviales

Un partenariat a été créé avec l'association ADOPTA pour mutualiser un poste d'animateur entre les départements du Maine-et-Loire et de la Mayenne. Ce projet vise notamment à accompagner des projets de cours d'école végétalisés et de déconnexion des eaux pluviales en centre-bourg.

Les sites pilotes sont désormais valorisables auprès de l'ensemble des acteurs mayennais. Des visites techniques sur ces sites seront organisées avec les techniciens et les élus. La gestion durable des eaux pluviales est une méthode d'adaptation au changement climatique, permettant une meilleure résilience du cycle de l'eau. Ainsi, amplifier la sensibilisation et accompagner les projets permet de mieux supporter les tensions sur la ressource en eau, qui se multiplie à cause du dérèglement climatique.

Journées partenariales autour de la gestion durable de l'eau

Suite à la sécheresse de 2022, la Commission Locale de l'Eau a engagé la démarche SAGE Mayenne Eau Cap 2070, visant à anticiper les conséquences du changement climatique sur le bassin versant de la Mayenne, dans un esprit de concertation. En décembre 2023, la Commission Locale de l'Eau du bassin versant de la Mayenne a décidé de s'engager dans un PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau) pour coconstruire un programme d'action partenarial afin d'aboutir à un partage de la ressource entre les différents usages, dans un contexte de raréfaction.

Une première journée d'échange sur ce projet s'est tenue en juin 2023. Dans le cadre du Mois du Climat, une demi-journée thématique a été organisée le 19 septembre 2024. L'objectif de cette demi-journée était de mobiliser l'ensemble des acteurs du bassin versant. L'après-midi a démarré par une assemblée consultative PTGE pour présenter la démarche et échanger autour du projet de feuille de route. Ensuite, deux conférences scientifiques ont été proposées :

- **L'équilibre fragile des ressources en 2070**, par Mme Florence Habets, vice-présidente du GIEC Pays de la Loire et hydro-climatologue ;
- **Les défis de l'adaptation au changement climatique**, par M. Serge Zaka, agro-climatologue.



Diversification de la ressource en eau du nord Mayenne

L'Agence Technique Départementale de l'Eau (ATD'EAU) a accompagné la mise en service d'un nouveau forage à Ambrières pour le Syndicat Mixte de Renforcement en Eau Potable du Nord Mayenne. Cette opération a consisté en un accompagnement rapproché pour :

- Les recherches en eau ;
- La mise en place des périmètres de protection ;
- Les travaux de canalisations et de station de traitement ;
- Leur mise en service ;
- L'avenant au contrat de concession.

Cela constitue un bel exemple d'opération de diversification de la ressource en eau dans le contexte de changement climatique. Cette opération a représenté un coût de 2 millions d'euros, financé à 30 % par le Conseil Départemental. Ce projet peut être vu comme un exemple à dupliquer sur le Nord Mayenne et sur l'ensemble du département. Dans un contexte de changement climatique et de tensions croissantes sur la ressource en eau, ce projet répond aux enjeux d'adaptation.

Lancement du projet « réserve à incendie, réserve de biodiversité »

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) ont lancé, en début d'année, un projet commun visant à améliorer la gestion écologique des plans d'eau, afin qu'ils servent de réserve à incendie et favorisent la biodiversité. Ce projet repose sur la cartographie des plans d'eau pouvant servir de réserves à incendie et la prise de contact avec leurs propriétaires. Le CPIE intervient pour atténuer les impacts et favoriser la biodiversité, en accompagnant gratuitement les propriétaires.

Le Conseil Départemental finance la moitié de ce projet, soit 15 000 euros. En outre, le Département a accompagné le montage du projet et des supports de présentation.



Un partenariat avec la Chambre d'agriculture pour l'organisation d'un atelier « Agriculture et climat »

Pour la 3ème année de convention entre le Département et la Chambre d'agriculture (en cours de renouvellement), la Chambre d'agriculture a organisé, en partenariat avec le Département, un atelier « agriculture et climat » réunissant les filières agricoles mayennaises.

Cette rencontre avait pour but de mettre en dialogue six thématiques de travail : l'adaptation des cultures et de l'élevage, l'atténuation du changement climatique, les nouvelles productions, l'énergie et les circuits courts. Elle a réuni une soixantaine de participants. Le Département s'appuiera sur les conclusions de cet échange pour construire la prochaine convention de partenariat avec la Chambre d'agriculture. Le Département travaille de concert avec la Chambre d'agriculture pour accompagner le secteur dans son intégration des enjeux climatiques.

Le partenariat avec la Chambre d'agriculture sur le changement climatique s'appuie sur deux fiches actions dans la convention, pour un montant d'aide financière dédiée de 34 000 euros en 2024.

L'agriculture est un secteur important pour la décarbonation de la Mayenne, ainsi que pour le développement du stockage de carbone. C'est une activité stratégique sur de nombreux sujets : eau, paysage (bocage et prairie notamment), énergie...



4- Bilan intermédiaire de la démarche de mobilisation et perspective

Depuis 2022, le Département mène une démarche de mobilisation visant à atteindre la neutralité carbone territoriale d'ici 2040, répartie sur trois mandats. Le premier mandat (2022-2028) doit initier une mobilisation territoriale autour de la décarbonation, massifier progressivement les actions et se doter d'indicateurs objectifs de progrès.

Dès 2022, les premières actions ont été mises en place :

- AMI « Mayenne Engagée pour le Climat », renouvelé en 2023, soutenant 25 projets exemplaires.
- Dispositif « Jeunes engagés pour le Climat ».
- Bilan GES Patrimoine et compétences du Conseil Départemental intégré dans l'outil « Close data ».
- Mobilisation des agents du Département (PAD, PDSE et programme des écomotivés, Fresque du climat, etc.).
- Mise en place des instances de gouvernance et d'échange, en interne comme en externe.

En 2024, de nouvelles initiatives ont été ajoutées :

- Conventions de partenariats renforcées d'un volet climat avec les chambres consulaires.
- Organisation du Mois du Climat et de la Journée du Climat en septembre et octobre 2024, rassemblant chacun plus de 3 000 personnes.
- Actualisation du Bilan GES (avec des indicateurs en amélioration) et mise en place d'un plan de transition, constituant une feuille de route « bas carbone » interne.

En 2025, la démarche de mobilisation sera à mi-chemin de sa première étape. Une nouvelle phase de mobilisation se déploiera, dans un contexte national de territorialisation de la planification écologique, avec une feuille de route régionale en cours de réalisation :

- Pour les collectivités, le Département conduira une réflexion visant à déployer son ingénierie climatique et environnementale au service des territoires.
- Pour les acteurs économiques, de nouvelles modalités d'accompagnement seront proposées aux entreprises par l'intermédiaire des chambres consulaires.
- Pour le grand public, de nouveaux formats de mobilisation seront identifiés, en capitalisant sur les retours d'expérience de l'événement 2024 et en lien avec nos partenaires.
- Pour les services départementaux, le plan de transition interne sera finalisé dans le cadre d'un travail de co-construction.

Dans un contexte où les effets des dérèglements climatiques deviennent de plus en plus perceptibles, il conviendra de renforcer la réflexion collective sur l'adaptation au changement climatique. Cependant, cette phase intervient dans un contexte budgétaire contraint, où il faudra prioriser les investissements vers les initiatives les plus vertueuses.



